



Conseil de
développement

des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

06/05/2026

BILAN D'ACTIVITÉ 2025

Table des matières

✱ INTRODUCTION.....	1
✱ COMPOSITION & FONCTIONNEMENT.....	2
✧ LES EFFECTIFS :.....	2
✧ L'ORGANISATION DU TRAVAIL :.....	2
1. LE BUREAU EXÉCUTIF :.....	2
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :.....	2
3. L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :.....	2
4. DES RÉUNIONS TRIMESTRIELLES.....	3
5. DES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	3
6. DES GROUPES DE TRAVAIL :.....	4
✱ L'ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL.....	4
✧ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :.....	4
1. LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) :.....	4
2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) :.....	5
3. LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) :.....	6
4. PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) :.....	6
5. REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS :.....	6
✧ DÉPENDANCE & GRAND-ÂGE.....	7
✧ L'EAU :.....	7
✧ LA JEUNESSE DE 17-25 ANS DU TERRITOIRE :.....	7
✧ MOBILITÉ-VÉLO-TOURISME :.....	8
✧ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT).....	8
✧ SPORT :.....	9
✱ AUTRES ACTIONS.....	10
✧ LES RÉSEAUX DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT.....	10
✧ LE PROGRAMME LEADER.....	10
✧ LE PROJET DE TERRITOIRE :.....	10
✱ CONCLUSION & PERSPECTIVES 2026.....	11

Hommage à Jacques Gerbault



Jacques nous a quittés en juillet 2025.

Il était un élément moteur et sans aucun doute essentiel de notre conseil de développement, en y apportant la richesse de ses expériences et de ses compétences acquises tout au long de sa vie d'entrepreneur.

En effet, entré très jeune dans la vie active, il a exercé de nombreux métiers - tour à tour artisan, commerçant, chef d'entreprise - et a sillonné de nombreux territoires - de la Corrèze au Dauphiné en passant par Paris.

C'est son engagement sans faille, forgé au fil des années, toujours au service des autres qui nous aura tous marqués.

Les acteurs économiques des Vals du Dauphiné se souviennent de ses combats pour la défense des travailleurs indépendants au sein du CIDUNATI et de son dynamisme en sa qualité de président de la Fédération des groupements économiques du Nord-Isère puis du groupement des commerçants de la Tour du Pin. Il a poursuivi son goût pour l'intérêt général également en tant qu'élu à la Chambre de Commerce et d'industrie et juge au tribunal des prud'hommes.

Toute cette énergie Jacques l'a ensuite insufflée aux instances du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné qu'il a rejoint en 2018.

Il a occupé dès 2019 les fonctions de vice-président puis de co-président en charge des relations extérieures, médias et habitants, recrutement et parrainages.

Infatigable, il n'avait de cesse d'assurer la promotion du Conseil de Développement pour le faire connaître et reconnaître auprès des partenaires et des habitants des Vals du Dauphiné.

Aujourd'hui si l'enthousiasme et l'optimisme parfois déroutant, mais toujours mobilisateur, de Jacques nous manquent, son exemple reste bien présent et nous encourage dans nos missions.

Merci Jacques d'avoir croisé notre route.

Le 25 juin 1999, la loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADT)- (Loi Voynet) a introduit les conseils de développement dans la législation dans le but d'intégrer le développement durable et la démocratie participative dans l'aménagement du territoire.

Puis, le 27 janvier 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a rendu obligatoires les conseils de développement dans les métropoles et pôles d'équilibre territoriaux ruraux.

Par la suite, le 7 août 2015, la loi NOTRe, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république a renforcé les conseils de développement en fixant leur création aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20000 habitants - (portés à 50000 en 2019 avec la loi engagement et proximité) - d'une part et, d'autre part, en élargissant les domaines pour lesquels la collectivité doit les consulter.

C'est dans cette continuité qu'en juillet 2017, le Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) a été créé.

Instance consultative composée de citoyens indépendants et bénévoles le C2D intervient dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants, soit par saisine soit par auto-saisine, pour contribuer aux projets de territoire et aux politiques locales de développement durable. Sa finalité est d'alimenter la réflexion des élus en portant la parole des citoyens.

Les membres qui le composent sont des représentants de la société civile : acteurs du monde économique, acteurs de la vie associative, citoyens ou personnes qualifiées.

L'année 2025 a vu disparaître un membre très impliqué, Jacques GERBAUT, qui nous a quittés en juillet 2025 laissant une trace indélébile dans le sillage des activités du conseil de développement.

Une autre figure importante a été obligée en janvier 2025 de prendre ses distances, Jean BAILLY.

Jean a présidé le conseil de développement des Vals du Dauphiné pendant 2 ans. Il a su fédérer les différentes personnalités composant notre groupe grâce à une écoute active et à une relation étroite avec les élus intercommunaux. À l'arrêt de sa fonction de Président en 2021, une coprésidence a été nommée et Jean, en tant que délégué, a gardé le contact avec les organismes extérieurs au territoire et en particulier avec la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

Nous te remercions, Jean, pour tout ce que tu as apporté au territoire et à notre groupe et te souhaitons un repos bien mérité.

Le conseil de développement a donc dû s'adapter à ces départs déstabilisants. Le nombre de membres qui nous ont rejoints en 2025 n'a malheureusement pas compensé les partants.

Le conseil d'administration a donc décidé de créer un groupe de travail spécifique, qui devra en 2026 apporter des solutions innovantes de valorisation du conseil de développement et de ses actions, dans le but d'augmenter le nombre de membres afin d'être le plus représentatif possible du territoire.

Malgré ces difficultés nos groupes de travail recentrés sur les trois saisines de l'intercommunalité ont bien fonctionné. Ils ont produit des avis constructifs en direction des élus, mis en annexe de ce rapport d'activités.



✧ LES EFFECTIFS :

Au 31 décembre 2025, le C2D est composé de 31 membres dont 3 auditeurs libres, contre 43 membres au 31 décembre 2024. En effet, à la radiation de 4 membres inactifs de longue date au 1^{er} janvier 2025 se sont ajoutées 11 démissions survenues tout au long de l'année pour diverses raisons : santé (2), déménagement hors du territoire (2), changement d'activité avec moindre disponibilité (1) et autres raisons personnelles (6).

3 candidats ont rejoint le collectif au cours de l'année.

Les 31 membres composant le C2D au 31/12/2025 ont une moyenne d'ancienneté de 3 ans et 7 mois au sein du conseil de développement (7 ans et 9 mois pour le plus ancien et 7 mois pour le plus récent candidat).

Une moyenne d'âge de 59 ans reste stable depuis 2 ans et la parité homme/femme a connu une légère hausse de 2% pour les femmes, pour atteindre les 45%.

Au 31/12/2025, les effectifs du conseil de développement couvraient 14 communes du territoire, contre 17 en 2024. Ainsi, sont représentées, les communes de : CHÉLIEU, DOLOMIEU, FAVERGES DE LA TOUR, LA CHAPELLE DE LA TOUR, LA TOUR DU PIN, LES ABRETS EN DAUPHINE, MONTAGNIEU, PONT DE BEAUVOISIN, ROMAGNIEU, SAINT-ANDRÉ LE GAZ, SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR, SAINT-DIDIER DE LA TOUR, SAINT-JEAN DE SOUDAIN, et VAL DE VIRIEU.

✧ L'ORGANISATION DU TRAVAIL :

1. LE BUREAU EXÉCUTIF :

Une organisation collégiale est maintenue depuis 2021. Début 2025, le bureau du C2D était composé de 7 membres, il en comprend 6 au 31/12/2025, qui forment 3 binômes :

- 1 coprésident et un vice-président en charge des relations avec la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), les élus, l'administration communautaire et l'assistante du C2D.
- 1 coprésident et 1 vice-président en charge des relations extérieures, médias et habitants, recrutements et parrainages.
- 1 coprésident et 1 vice-président en charge de l'animation, la coordination et l'information transversale des groupes de travail.

Élu par le conseil d'administration en plénière du 11 mars 2025, le bureau s'est réuni tous les premiers lundis du mois.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

15 membres du conseil de développement ont été élus au conseil d'administration en assemblée plénière du 11 mars 2025, celui-ci s'est réuni une fois par trimestre, 3 fois dans l'année.

Au 31/12/2025, le conseil d'administration est composé de 12 membres.

3. L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :

Elle se réunit une fois par an pour présenter son bilan d'activité et élire son nouveau conseil d'administration, renouvelé chaque année par tiers. Celui-ci élit ensuite le bureau.

La plénière du 11 mars 2025 s'est tenue à MONTREVEL, accueillie par Monsieur Daniel VITTE, maire de la commune et 2^e vice-président de la CCVDD.

Étaient également présents Monsieur Bernard BADIN, président de la CCVDD ; Monsieur Vincent DURAND, 8^{ème} Vice-Président de la CCVDD en charge du C2D ; Madame Thérèse TISSERAND, 6^{ème} vice-présidente de la CCVDD et Monsieur Michel MOREL, maire de VAL DE VIRIEU. Le bilan d'activité 2024 a été remis au Président et au Vice-président en charge du C2D.

4. DES RÉUNIONS TRIMESTRIELLES

Des réunions avec les Élus et la Directrice générale des Services ont lieu chaque année à raison d'une fois par trimestre. Cette année, 3 rencontres ont été réalisées, tous les 4 mois à compter de février 2025. Ces réunions sont primordiales pour confronter nos avis sur certains dossiers et pour faire part de nos difficultés de fonctionnement.

5. DES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication constitue un levier stratégique essentiel pour le bon fonctionnement et la légitimité du conseil de développement. Elle permet de valoriser les travaux menés, de rendre lisibles les avis et contributions produits et de renforcer leur appropriation par les élus, les partenaires institutionnels et les habitants du territoire.

En assurant une information claire, régulière et accessible, la communication favorise la transparence de l'action publique, stimule la participation citoyenne et contribue à ancrer durablement le C2D comme un espace de dialogue, de prospective et de co-construction au service du projet de territoire.

L'année 2025 restera marquée par le décès de Jacques Gerbault, coprésident du conseil de développement, puis vice-président en charge de la communication transversale pendant de nombreuses années.

❖ Participation à des manifestations grand public :

L'un des moyens que se donne le conseil de développement chaque année est de participer à des manifestations grand public organisées par des acteurs du territoire. Le C2D était présent à l'Estival du Dauphiné le 17 mai 2025.

❖ Organisation de réunions publiques d'information :

Les réunions publiques d'information organisées par le conseil de développement jouent un rôle central dans la mise en compréhension des enjeux du territoire de la Communauté de communes. Conçues comme des temps pédagogiques et accessibles, elles visent à expliciter des sujets parfois complexes, qu'ils relèvent des politiques publiques, des projets structurants ou des évolutions réglementaires ; en les traduisant dans un langage clair et compréhensible par tous. En favorisant l'appropriation collective des enjeux et en permettant aux habitants de poser leurs questions et d'exprimer leurs points de vue, ces réunions contribuent à éclairer le débat public, à renforcer la qualité du dialogue citoyen et à nourrir les réflexions du C2D.

Au regard de l'intérêt suscité par la rencontre sur le thème de l'eau en 2024 sur les communes de SAINT-ONDRAS, VALENCOGNE et CHASSIGNIEU, il était envisagé de reconduire cette initiative dans d'autres communes des Vals du Dauphiné au cours de l'année 2025. Toutefois, il n'a pas été possible de concilier les disponibilités des intervenants et des communes intéressées. De plus l'approche des élections municipales a conduit à reporter cette rencontre à avril 2026.

En revanche, le C2D a été le partenaire de la Communauté de communes pour la rencontre autour de la rénovation du pisé à Rochetoirin le 28 novembre : visite de site, conférence et ateliers de partage d'expériences, animés par le collectif de Boue et Terra Pisé.

❖ La communication virtuelle :

Un groupe de travail composé de 4 personnes s'est réuni 4 fois entre juillet et décembre 2025 pour faire un état des lieux des outils de communication virtuelle du C2D et proposer des améliorations. Dans la continuité de cette démarche, un groupe de travail spécifique à la communication virtuelle a été officiellement créé en conseil d'administration du 16 septembre 2025. Celui-ci s'orientait vers la refonte de la page du C2D du site de la Communauté de communes et sur la création d'une vidéo de promotion du C2D.

Le 24 novembre 2025, la réflexion menée par ce groupe de travail a été présentée à la responsable du service communication de la CCVDD qui a pu apporter conseil et soutien : la mise à jour de la page dédiée au C2D est bien avancée fin 2025 et avec l'aide du service communication, sa mise en ligne se fera début 2026.

En parallèle, un cahier des clauses techniques particulières a été rédigé par le groupe de travail entre juillet et octobre 2025 et une vidéo de présentation du C2D viendra enrichir cette nouvelle page web dans le courant de l'année 2026. La consultation de prestataires avait pu être réalisée fin novembre 2025 et les membres du conseil de développement remercient la Communauté de communes d'avoir validé le montant de la prestation dès le mois de décembre.

Le C2D dispose également d'une page Facebook. La question de l'ouverture d'une page LinkedIn, pour élargir la cible visée, a été abordée mais laissée de côté pour le moment, par manque de temps pour animer la page.

Les projets et initiatives engagés en 2025 et qui vont se concrétiser en 2026 pourront faire l'objet d'une conférence de presse à la mi-année visant à mieux faire connaître les actions du C2D.

❖ La communication en interne :

La diffusion d'informations vers les membres en interne est réalisée sous la forme d'une rubrique intitulée « Le bureau vous informe ». Celle-ci permet à chacun de suivre l'évolution des travaux des groupes de travail et de les rejoindre, tout au long de l'année, selon ses centres d'intérêts.

6. DES GROUPES DE TRAVAIL :

Les réflexions et travaux du conseil de développement sont portés par les membres sous la forme de groupes de travail par thématiques, qui sont chacun encadrés par un, une ou plusieurs référents.

Les groupes de travail sont autonomes et informent le bureau de leurs avancées. Leurs avis et rapports d'études sont portés officiellement vers les élus par l'intermédiaire de courriers de la coprésidence du C2D à la présidence de la Communauté de communes.

Début 2025, la liste des groupes de travail était la suivante :

- Aménagement du territoire : Englobe les sous-groupes PLUi, PLH, RLPI, PVD La Tour du Pin et, la redynamisation des centres-bourgs et villages.
- Mobilités Vélo-tourisme : Englobe les modes doux de déplacements.
- Projet Alimentaire Territorial
- Gestion de l'eau : Petit cycle et grand cycle
- Développement du sport
- Grand-âge et dépendance

Elle est complétée de trois actions transversales :

- La communication, citée plus haut
- La participation au programme LEADER Terres de Dauphiné
- Le projet de territoire



L'ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL

Le bilan de l'activité des groupes de travail est présenté par leurs référents respectifs :

✧ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

1. LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) :

En janvier 2025 nous avons été présentés à la nouvelle responsable du service habitat de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le Plan Local de l'Habitat, approuvé le 23 septembre 2022 par le conseil communautaire devait faire l'objet d'un point d'étape sur la réalisation des 21 actions composant ce document, sous trois ans. Un travail mené en 2024 s'est concrétisé par la réalisation d'un bilan, dont nous avons pris connaissance lors d'une rencontre organisée par les services de l'habitat en présence du Directeur Général Adjoint et de l'élu référent, le 7 avril 2025.

Lors de cette réunion constructive, nous avons pu constater que des actions n'avaient pas été réalisées. L'intercommunalité a décidé de réaffecter ses crédits vers les bailleurs sociaux, ce que nous regrettons.

Perspectives 2026 : Garder un contact avec le service habitat et suivre l'évolution du PLH dans l'attente des résultats de l'étude sur le foncier, en cours depuis un certain temps.

❖ Préservation et valorisation du patrimoine bâti en pisé - Saisine :

Sous l'impulsion du vice-président de la Communauté de communes en charge de l'habitat et de la relation avec le conseil de développement et grâce à une réelle collaboration avec le service Habitat de l'intercommunalité, l'année 2025 a été riche en événements.

La saisine du conseil de développement par Monsieur le Président de l'intercommunalité, par courrier du 17 septembre 2024 sur la valorisation du patrimoine en pisé, a donné lieu à la participation active des 7 membres du C2D volontaires pour suivre ce sujet et agir dans ce domaine tout en continuant à suivre les actions du PLH. Les attendus de la saisine n'étant pas clairement identifiés, une recherche sur la problématique liée au patrimoine en pisé a été entreprise avec le service Habitat et l'élus référent.

À la suite d'une réunion tenue le 12 mai 2025 il a été acté la volonté de l'intercommunalité de réaliser une conférence débat sur le thème du Pisé. Le C2D a émis dans une note d'étape envoyée à Monsieur le Président le 25 mai 2025, une position très favorable à cette initiative. Il aidera le service, dans la mesure de ses possibilités, à la réussite de cette action.

Dès le 28 janvier 2025 un groupe de travail a été créé intégrant des élus et des personnes qualifiées. Ce groupe s'est réuni 4 fois durant l'année (28 janvier, 10 avril, 23 juin, 25 septembre). Il a permis d'approfondir les souhaits de chacun et de définir avec l'aide d'associations spécialisées dans le domaine du Pisé, le contenu de cette conférence débat.

Le choix du groupe de travail s'est porté sur l'organisation d'une « conférence ateliers » ayant pour thème « la rénovation du patrimoine en pisé ». Elle a eu lieu à ROCHETOIRIN le vendredi 28 novembre 2025 et a rassemblé plus d'une cinquantaine d'habitants. Son contenu a été séparé en deux parties : la première, après l'accueil des participants a été consacrée à une visite de sites en pisé construits ou en construction / réhabilitation.

La seconde a eu lieu en salle et a permis à chaque participant d'avoir des réponses à ses questions, grâce à la réalisation d'ateliers animés par les associations locales : Terra Pisé et Le collectif De Boue.

En parallèle, les membres du groupe aménagement du territoire du C2D ont travaillé sur deux axes. La création d'un questionnaire grand public sur la perception des habitants quant au matériau pisé et ses constructions sur le territoire (réunions du 6 mai et du 19 novembre). Ce travail a permis de récupérer une cinquantaine d'avis lors de notre participation à l'estival du Dauphiné du 17 mai 2025 et lors de la conférence ateliers du 28 novembre. Un premier rapport statistique a été remis le 23 juin au service habitat. Il devra être complété à la suite de la conférence du 28 novembre.

Le second axe a été de nous rapprocher du lycée horticole de la Tour du Pin qui avait émis l'idée de réaliser une formation intégrant l'utilisation du Pisé. Plusieurs contacts ont eu lieu avec les professeurs qui malheureusement et nous le regrettons, n'ont pas pu donner suite à leur projet participatif.

Lors de ces actions nous avons pu présenter le rôle du conseil de développement aux participants en les incitant à rejoindre notre groupe.

Perspectives pour 2026 : Tirer un bilan de l'année écoulée, mettre à jour les données statistiques sur la perception des habitants quant au patrimoine bâti en pisé, bâtir une note prospective sur la saisine et imaginer sa clôture.

❖ Une étude sur le logement des jeunes :

Le 28 janvier 2025 les membres du C2D sont informés du lancement par la Communauté de communes, d'une étude sur le logement des jeunes sur le territoire des Vals du Dauphiné. Confiée à une association de Grenoble l'étude devra en premier lieu rendre un diagnostic exhaustif de la problématique de logement de tous les jeunes.

Le 10 juillet 2025, trois membres du conseil de développement ont participé à un atelier organisé par le bureau d'étude pour recueillir le diagnostic que nous avons précédemment réalisé sur ce thème. Étaient présents des représentants de la MJC et les services Jeunesse et Habitat de l'intercommunalité. Le diagnostic finalisé nous est parvenu officieusement le 14 novembre 2025. Notre groupe devra donner un avis si besoin pour le début de l'année 2026.

Perspectives 2026 : analyse du diagnostic et remise d'un avis si besoin. Être partie prenante dans les propositions d'actions à mettre en œuvre pour améliorer le logement des jeunes dans le territoire.

2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) :

Le groupe de travail a suivi de très loin l'évolution du PLUI durant l'année 2025.

Une réunion provoquée par la vice-présidente de la Communauté de commune en charge de l'urbanisme a eu lieu le 28 mai 2025. Trois membres du conseil de développement étaient présents pour recevoir des informations descendantes sans réel enjeu. Nous apprenons que la modification simplifiée N°2 du PLUi Ouest a été approuvée en mars 2025. Celle-ci concerne les règles de stationnement applicables sur le secteur du « relais de la Tour ».

En septembre 2025 le conseil communautaire validait une déclaration de projet pour autoriser l'extension des ateliers de Luxe aux abords du château de Tournin. Une déclaration de projet afin de réaliser un parking de co-voiturage à proximité de l'accès à l'autoroute à Chimilin est en cours de consultation publique.

Nous prenons acte de ces informations et faisons le constat que le conseil de développement n'a pas été consulté en amont pour avis. Nos remarques sur la déclaration de projet pour le parking de co-voiturage ont été couchées dans le compte rendu de cette rencontre et portées à la connaissance du commissaire enquêteur. Toutes ont été prises en compte dans son rapport d'enquête.

Perspectives : Les élections de mars 2026 vont occasionner un renouvellement des délégations des élus. Nous souhaitons que le ou la délégué(e) à l'urbanisme nous associe pleinement à toutes études tendant à modifier le PLUi, comme le préconise la loi Notre qui a créé les conseils de développement.

3. LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) :

L'année 2025 a été pour le futur Règlement Local de Publicité Intercommunal une année administrative.

L'arrêt du projet a été validé par le conseil communautaire le 22 mai 2025. Avant cela un débat d'orientation a eu lieu le 24 février 2025 en conseil communautaire.

Une rencontre organisée par Madame la vice-présidente en charge du RLPI le 28 mai 2025 nous informe de l'avancée du dossier.

Nous apprenons ensuite qu'une enquête publique aura lieu du 4 au 30 novembre 2025. Le C2D n'a pas jugé opportun d'émettre un avis auprès du commissaire enquêteur.

Comme nous l'avons toujours signalé, nous sommes très satisfaits de la prise en compte par l'intercommunalité de la nuisance visuelle créée par la publicité et les enseignes. Le règlement en cours d'étude est une base primordiale pour l'harmonisation des espaces publicitaires. Cependant nous avons rappelé que l'application réglementaire de ce document restera sous contrôle des maires, détenteurs du pouvoir de police.

Perspectives 2026 : Nous demanderons d'avoir connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et suivrons la mise en place de ce règlement dès son approbation par le conseil communautaire.

4. PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) :

Faute d'interlocuteur, (le chef de projet ne serait plus en poste), le groupe de travail n'a pas pu enclencher d'action déterminante en 2025 en ce qui concerne le dispositif de Pont de Beauvoisin et a décidé de suspendre son suivi sur cette commune.

Toutefois, concernant ce même dispositif sur la commune de La Tour du Pin, une réunion partenariale avait pu avoir lieu en octobre 2024 avec l'adjointe en charge de l'urbanisme et du Développement Durable de la commune et le chef de projet PVD. Le conseil de développement avait été associé au COPIL du 24 juin 2025, qui rassemble les partenaires et les élus engagés dans la démarche. Il avait permis de faire le point sur les avancées du programme et de fixer les perspectives de l'année 2025.

Le bilan de mars 2024-mars 2025 présente 28 actions engagées et 3 actions terminées.

Le programme s'articule autour de l'habitat : OPAH, permis de louer, programmes de logements, le commerce et l'artisanat (bourse aux locaux vacants, animation de centre-ville, éclairage public, aides Région-VDD-Commune), la mobilité (réseau cyclable, co-voiturage solidaire), la performance énergétique des bâtiments publics (12 bâtiments sélectionnés), la sécurité et la prévention de la délinquance (chantiers jeunes, forum citoyenneté).

Lors de cette rencontre, un projet porté par le CCAS de La Tour du Pin autour de l'accessibilité du centre-ville aux personnes à mobilité réduite avait été présenté et le conseil de développement projetait d'y participer par le biais de son groupe de travail « Dépendance et grand-âge ». Cependant, par la force des choses, ce groupe de travail a dû suspendre son activité en janvier 2025 ; il n'a pas été possible d'assurer notre participation.

5. REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS :

En 2024, une rencontre avec le maire de SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR nous avait permis de découvrir les nombreuses initiatives prises au niveau de la commune (arrivée de kinés, ouverture d'un café, salon du livre, animations musicales...) et leurs répercussions plus larges que sur le bassin de vie (musique par exemple).

Ainsi en 2025 le groupe de travail « redynamisation des centres-bourgs » souhaitait entamer une série d'entretiens avec les petites communes du territoire, sur la vie économique locale, en vue de faciliter l'échange sur des initiatives réussies et qui pourraient nourrir la réflexion pour d'autres communes.

Des rendez-vous ont été sollicités auprès d'une dizaine de communes qui ont lancé des projets. Dans le même esprit, un contact avait été pris avec la maire de CHATEL-EN-TRIEVES, qui a beaucoup communiqué sur ses projets communaux.

Malheureusement ces demandes de contact sont restées sans suite et la référente du groupe de travail a présenté sa démission du conseil de développement, en juin 2025.

Dans ce contexte, le sujet de la redynamisation des centres bourgs est en suspens.

✧ DÉPENDANCE & GRAND-ÂGE

Créé en septembre 2022 avec 18 membres du conseil de développement, ce groupe de travail « dépendance et grand-âge » comprenait 14 membres actifs fin 2024.

Des impondérables, en janvier 2025 ont mis le référent de ce groupe, qui au vu de son expérience professionnelle était un réel moteur, dans l'obligation de démissionner. La dynamique du groupe s'en est trouvée affectée et les travaux sont restés en suspens en 2025.

Le groupe de travail « dépendance et grand-âge » doit maintenant tenir compte de cette situation et essaiera en 2026 de produire un texte rendant compte des premiers constats d'enquêtes sur le cadre de vie des personnes âgées du territoire et sur les options qui permettraient de retarder la survenue de la dépendance. Ce bilan d'enquête se proposera comme un état des lieux et une série d'options à proposer aux élus.

La population représentative « grand âge et dépendance » n'étant pas nommément ciblée dans le projet de territoire, nous souhaitons faire valoir que son cadre de vie peut être inclus dans bien des politiques comme la mobilité, la précarité alimentaire ...

✧ L'EAU :

Ayant obtenu le droit de siéger à la Commission locale de L'eau (C.L.E.) à titre consultatif, 3 membres du C2D y ont participé le 9 juillet 2025.

Le périmètre de cette commission est le bassin de la Bourbre, bien plus grand que notre territoire ; il permet de prendre conscience des travaux à grande échelle qui sont entrepris pour pallier les problématiques liées à l'eau : qualité, niveau de l'eau et des nappes, milieux aquatiques et biodiversités ... Nos 3 membres se sont montrés très intéressés par cette expérience. Une réunion préalable, le 19 juin, du groupe de travail avait permis d'éclaircir les sujets abordés lors de cette C.L.E.

En novembre, l'Epage nous a expliqué les résultats de l'enquête départementale « une étude prospective sur la ressource en eau dans le cadre du changement climatique en Isère » et nous a conviés. Nous étions 2 représentants du C2D.

En période de réserve électorale il a été difficile pour le conseil de développement de trouver la commune qui accepterait une réunion publique sur l'eau, à l'image de celle réalisée à Chassignieu en novembre 2024, laquelle avait satisfait la population locale.

Nous avons rencontré en novembre 2025, les élus de la commune de SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU et convenu d'une date pour une réunion publique avec à minima les intervenants de la précédente réunion. Elle se déroulera en avril 2026. Nous préparerons cette réunion début 2026 et referons le point avec les élus des communes voisines fin mars 2026.

✧ LA JEUNESSE DE 17-25 ANS DU TERRITOIRE :

❖ Saisine :

Par courrier du 15 octobre 2024, le Président de la CCVDD a proposé au conseil de développement de se saisir de la question de la jeunesse du territoire et plus exactement de la tranche d'âge 17- 25 ans. Cette saisine comprend une part de diagnostic sur les difficultés rencontrées par les jeunes du territoire dans tous les domaines (insertion, emploi, santé, citoyenneté, loisirs, mobilités, logement, pratiques sportives, addictions...) et d'autre part un plan d'actions.

Un groupe de travail « Jeunesse » de 5 personnes s'est constitué pour analyser cette saisine et réfléchir à la façon de travailler sur ce sujet particulièrement vaste. La première réunion a eu lieu le 25 janvier 2025. Le conseil d'administration du conseil de développement a accepté le 11 mars, à l'unanimité, la saisine.

Le groupe de travail a réuni un ensemble de données disponibles sur la population concernée et est allé à la rencontre des principaux acteurs du territoire. Chaque rencontre a fait l'objet d'un compte-rendu écrit. La participation de l'un des membres du groupe de travail au café des acteurs animé par la MJC graine de liens a permis également de collecter des informations.

Le groupe de travail a rencontré deux fois le service jeunesse de la CCVDD pour disposer des informations sur les actions existantes et échanger sur les besoins ressentis et projets du service. À l'issue de ces consultations, le groupe de travail a rédigé une note d'étape à l'attention des élus faisant apparaître les points saillants qui concernent tous les jeunes et des constats concernant plus particulièrement les jeunes en précarité (financière, alimentaire, sociale et de santé). Il est à noter que le groupe de travail a écarté la réflexion sur le logement car une étude spécifique a été conduite par la CCVDD, avec un prestataire. Le conseil de développement a contribué à cette étude en participant à plusieurs réunions.

Le groupe de travail Jeunesse s'est réuni 5 fois de janvier à juin 2025. Une note d'étape a été transmise au Président de la CCVDD et au Vice-président en charge de la jeunesse, fin juin 2025. Elle était accompagnée d'une demande de rendez-vous pour échanger sur les axes de travail à privilégier à partir de ce premier état des lieux. Une rencontre avec le vice-président en charge de la jeunesse, entourée de la Directrice Générale Adjointe et des personnes du service jeunesse a eu lieu le 21 octobre 2025. Il n'est pas ressorti de cet échange d'axes de travail privilégiés. Une attention particulière pour les jeunes en difficulté a été souhaitée. À l'issue de cette réunion, le groupe de travail s'est réuni le 28 novembre pour décider des étapes suivantes :

- Rencontrer à nouveau le service jeunesse pour creuser quelques pistes d'actions. Cet échange aura lieu mi-janvier 2026.
- Identifier les démarches à soutenir avec les principaux acteurs intervenants : Mission locale, service prévention.
- Produire un rapport de saisine fin février pour les élus.

✧ MOBILITÉ-VÉLO-TOURISME :

Ce groupe de travail a été remanié en conseil d'administration du 16 décembre 2024, regroupant ces 3 thèmes, précédemment traités en 3 groupes distincts.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a organisé en août 2025 les championnats de France cyclisme Avenir. Le conseil de développement n'a pas été sollicité pour cette animation sportive d'envergure. Nous le serons peut-être pour les championnats de France Elite qui auront lieux en 2026.

En 2025 nous constatons que les questions de mobilité n'ont pas fait l'objet d'une saisine du C2D par l'intercommunalité. Nous avons toutefois assisté à plusieurs réunions d'informations descendantes sur des actions menées durant l'année. Les membres du groupe de travail peinent à se mobiliser sur ce thème du fait des réunions organisées en journée qui ne sont pas accessibles aux membres non retraités, ne leur permettant pas l'accès aux informations nécessaires à l'étude des projets.

Pour 2026 nous ferons part aux nouveaux élus de notre intérêt de participer selon nos possibilités et si besoin, à l'organisation du championnat de France Elite. Par ailleurs, nous restons toujours en veille sur l'application du schéma directeur cycle. Nous nous tenons à disposition des élus pour toutes saisines relatives à la mobilité et au tourisme à vélo.

✧ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le PAT a été voté par le conseil communautaire de la Communauté de communes Les valls du Dauphiné le 14 décembre 2023. En 2025, le groupe de travail a été tenu informé de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan Alimentaire Territorial lors d'une rencontre avec la nouvelle chargée de mission le 19 septembre 2025.

Cette dernière nous a appris notamment, qu'un repas partagé allait être mis en œuvre de manière expérimentale avec une commune.

Le conseil de l'alimentation prévu le 16 décembre qui aurait permis de faire un point avec tous les acteurs du territoire sur les réalisations en cours a été annulé à la suite des manifestations des agriculteurs.

❖ Saisine :

Par suite de la saisine sur la précarité alimentaire d'octobre 2024, le groupe de travail a proposé au vice-président de l'intercommunalité en charge du Plan Alimentaire territorial, une première démarche par courrier en janvier 2025 et a participé aux travaux proposés par la Communauté de communes et le SYCLUM entre décembre 2024 et début janvier 2025 pour l'émergence d'idées.

En parallèle, le groupe de travail a rencontré les acteurs locaux de la solidarité alimentaire entre novembre 2024 et février 2025 pour réaliser une note d'étape transmise aux élus début avril 2025.

Cette note d'étape est structurée en 4 points : Rappel de la saisine et de la démarche du conseil de développement ; rappel de quelques indicateurs sur la précarité alimentaire dans le territoire ; les constats du groupe de travail et enfin, les enjeux portés par les différents acteurs de la solidarité alimentaire et les propositions qui en découlent. La synthèse de la note d'étape dégage 3 actions prioritaires :

- Fédérer les acteurs notamment via le « festival des repas partagés » (appellation provisoire non contrôlée !) qui permettra également la sensibilisation des habitants et le renforcement de liens sociaux.
- Créer un outil agile permettant de faire se rencontrer les besoins des associations caritatives en produits locaux et les opportunités des producteurs.
- Étudier deux pistes : création d'épiceries sociales et/ou solidaires de Pont de Beauvoisin ; Caget.

À noter que le projet de festival de repas partagés a fait l'objet d'une rédaction de fiche projet dans le cadre des réunions conduites par la Communauté de communes et le SYCLUM en janvier 2025. À la suite de l'envoi de cette note, une rencontre avec le vice-président en charge du PAT, le responsable du service Environnement et Développement Durable et la chargée de mission PAT de la Communauté de communes a eu lieu le 5 mai. Il apparaît que la première des actions, le festival des repas partagés, semble pouvoir faire l'objet d'un consensus et d'un examen pour les conditions de mise en œuvre. Les deux autres suggestions ne sont pas reprises dans l'immédiat. Nos propositions devraient faire l'objet d'une présentation à une conférence des maires sur l'alimentation.

Le groupe de travail PAT s'est réuni 3 fois dans l'année 2025 : 2 pour la réalisation de la note d'étape et une fois à la suite de la rencontre avec l'élu en charge du PAT. Il a conduit, en lien avec les restos du cœur, une opération de sensibilisation à la solidarité alimentaire avec une classe de seconde du lycée horticole, le jeudi 4 décembre 2025 : les jeunes lycéens ont découvert les restos du cœur, participant pour certains à la distribution puis à un atelier cuisine organisé par le groupe de travail, dans les locaux de la MJC avec des bénéficiaires des restos qui ont fait découvrir des recettes de leur pays.

Perspectives 2026 :

- Participer et suivre la réalisation du festival des repas partagés,
- Poursuivre la réflexion sur les autres axes d'action possible et rédiger le rapport de saisine sur la précarité alimentaire.

❖ SPORT :

Le groupe de travail « sport » n'a pas cette année produit de communication du fait de l'indisponibilité de son référent qui n'a pu continuer sa tâche. Le conseil d'administration du 15 septembre 2025 a donc été contraint de supprimer ce groupe de travail. Évidemment celui-ci pourra se reformer dans le cas où un membre proposerait un nouvel axe de travail.

Le conseil de développement a jugé bénéfique au territoire l'organisation des championnats de France Avenir en août 2025. Il souhaite une pleine réussite aux championnats de France Elite qui auront lieu en juin 2026.



✧ LES RÉSEAUX DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Depuis janvier 2025 le C2D n'a plus de délégué aux réseaux des conseils de développement. Il reste cependant adhérent de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

✧ LE PROGRAMME LEADER

La communauté de communes Les Vals du Dauphiné a décidé en 2022, de participer à un programme européen nommé LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale). Il s'agit d'un fonds Européen géré par la Région qui doit statuer sur les demandes de groupes d'acteurs locaux (GAL).

Le GAL, nommé « Terres de Dauphiné » est composé de 10 intercommunalités et du Parc Naturel Régional (PNR Vercors), porteur administratif du projet.

L'intercommunalité a demandé au conseil de développement de représenter une partie du « collège privé » du territoire Nord Dauphiné, composé des Vals du Dauphiné (VDD) et des Balcons du Dauphiné (BdD) ; au sein du comité territorial (COTER) ainsi qu'au comité de Programmation (COPROG).

3 membres du C2D ont été actifs en 2025 dans le fonctionnement du LEADER et pour le choix des projets à soutenir.

Bâti pour 6 ans (jusqu'en 2027) avec une dotation européenne de 4,5 millions d'euros, ce projet permet d'aider des porteurs de projets publics et privés sous réserve que leurs actions entrent dans le cadre des souhaits européens. Trois fiches actions cadrent les futurs projets : Les centres bourgs ; l'économie et le tourisme. Les transitions écologiques et énergétiques sont les fils conducteurs transversaux à tous les projets.

Le Comité de territoire (COTER : VDD + BDD) chargé d'auditionner les porteurs de projets (PdP) s'est réuni 4 fois : les 8 janvier, 7 mai, 9 juillet et 8 octobre. Il a auditionné et accepté 11 dossiers.

Le bureau du Leader, chargé de la gestion de l'enveloppe et de la préparation des COPROG s'est réuni 3 fois les 3 mars, 24 avril et 12 novembre.

Le Comité de Programmation (COPROG) chargé de l'attribution des aides et de l'ouverture ou de la clôture des appels à projets s'est réuni 4 fois les 17 mars, 6 juin, 11 septembre, et 2 décembre. Réunissant les 10 intercommunalités et le parc du Vercors, le COPROG décide.

Globalement fin 2025 sur l'ensemble du Groupe d'action local Leader (GAL=10 intercommunalités) 289 projets ont été accompagnés, 129 ont été déposés, 88 ont été auditionnés. L'enveloppe est sollicitée à 83% de son montant. Pour le territoire « Nord Dauphiné » plus de 65 projets ont été identifiés (34 sur les VDD) dont 30 PdP ont été Auditionnés (Une quinzaine sur les VDD). Le montant réservé aux VDD à la suite de ces auditions est d'environ 360 000 € fin 2025.

Perspectives 2026 :

Les trois appels à projets en cours concernent la coopération inter Leader ou internationale ; la mutualisation, le développement des lieux partagés et l'itinérance douce 4 saisons. Ces appels à projets sont ouverts jusqu'à fin 2026. Un bilan des dépenses sera fait si possible avant les élections afin de décider quels appels à projet le GAL peut relancer avec les crédits restants.

✧ LE PROJET DE TERRITOIRE :

Après un très important investissement en 2023 pour aider la CCVDD à élaborer le projet de territoire, le C2D n'a cessé de demander d'être associé à son suivi. Beaucoup d'actions ont été engagées depuis, sans que l'exécutif n'ait eut besoin d'avis. Nous avons été conviés le 15 avril 2025 à une réunion organisée par le vice-président chargé du suivi du projet de territoire, accompagné par la responsable du service. 15 membres du C2D étaient présents ce qui montrait l'intérêt de notre groupe à ce projet majeur pour les Vals du Dauphiné. Nous attendions que nous soit transmis un avancement détaillé des 127 actions du projet. Cela n'a pas été le cas. Seul un rappel des dispositions réglementaires et techniques du projet nous a été transmis, ce que nous connaissions par cœur. Malgré notre surprise il n'a pas été possible d'avoir plus de détail sur l'avancement des actions en cours et celles à venir. Nos membres sont repartis déçus. Nous avons cependant émis l'idée d'être associés au minimum au point annuel sur l'avancement du projet de territoire.

Une rencontre avec la responsable du service a eu lieu à notre demande le 28 mai 2025. Il nous a été communiqué qu'environ 80% des actions étaient engagées. Depuis, la responsable du service que nous avons rencontrée a quitté l'intercommunalité et nous espérons renouer des relations constructives avec le nouveau responsable.



CONCLUSION & PERSPECTIVES 2026

Le conseil de développement n'a pas su développer des mesures adéquates en matière de communication pour recruter de nouveaux membres. Nous espérons grâce aux décisions prises fin 2025 notamment en réfléchissant à un nouveau mode de gouvernance, modifier cette tendance.

Le travail opérationnel sur les trois saisines a toutefois permis de maintenir un degré d'action positif de nos membres. Nous constatons cependant que certains thèmes portés par le conseil de développement ne sont pas prioritaires ou peu soutenus par l'exécutif de la communauté de communes, ce qui est dommageable pour la cohésion de notre groupe.

Nous espérons que la démocratie participative, base de notre raison d'être, continuera d'être prise en compte comme il se doit par les nouveaux élus issus des élections municipales de mars 2026.